



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	48
Absents :	20	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian

Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-171

POLITIQUE DE LA VILLE – Approbation de l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la délibération n°1 du conseil municipal de Cavaillon du 24 septembre 2018, relative à l'adoption de la convention-cadre Action Cœur de Ville ;*
- *Vu la délibération n°16 du conseil municipal de Cavaillon du 28 septembre 2020 , relative à l'adoption de la convention OPAH-RU du centre-ville de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération n°14 du conseil municipal de Cavaillon du 22 septembre 2025, relative à l'adoption de l'avenant n°1 de la convention OPAH-RU du centre-ville de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-113 en date du 27 septembre 2018, portant approbation de la convention-cadre Action Cœur de Ville de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-28 en date du 27 février 2020, portant approbation du programme local de l'habitat 2020-2025 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-127 en date du 15 octobre 2020, portant approbation de la convention OPAH-RU 2021-2026 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.*

Depuis 2018, l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse accompagne la commune de Cavaillon engagée dans la revitalisation de son centre ancien avec la signature de la convention cadre Action Cœur de Ville.

Le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), mis en œuvre depuis septembre 2021 pour une durée de 5 ans, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé, remettre sur le marché les logements vacants, lutter contre la précarité énergétique, adapter des logements à la perte d'autonomie et accompagner les petites copropriétés dégradées.

Dans le cadre des évolutions des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et au regard du bilan du dispositif à mi-parcours, il est proposé d'actualiser les modalités de financement, de réviser le périmètre d'intervention et de revoir les objectifs au vu de l'avancement du programme et des enjeux de rénovation sur le périmètre.

La Ville de Cavaillon et Luberon Monts de Vaucluse poursuivent leur engagement auprès des propriétaires et proposent de renforcer l'accompagnement des ménages modestes et très modestes et des propriétaires bailleurs d'un logement conventionné afin de les encourager à rénover leur logement.

Afin d'harmoniser le dispositif OPAH-RU et le programme Action Cœur de Ville, le périmètre de l'OPAH-RU intra-boulevards de la convention initiale est élargi au périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) du programme ACV n°1 et tel que précisé en annexe 1 du présent l'avenant.

Les objectifs quantitatifs sont révisés comme suit :

- 17 logements occupés par leurs propriétaires modestes et très modestes ;
- 23 logements locatifs conventionnés ANAH ;
- 4 dossiers d'aide aux syndicats de copropriétaires.

OBJECTIFS DE REALISATION			
OPAH-RU		Convention	Avenant n°1
Nombre de logements Propriétaires Occupants, dont :		39	17
Ma prime logement décent (MPLD)	Dégradation lourde	15	2
	Petite LHI	4	1
Ma prime adapt' (MPA)	Autonomie	10	9
Ma prime rénov' Parcours accompagné (MPR PA)	Energie (Habiter Mieux)	10	5
Nombre de logements Propriétaires bailleurs, dont :		105	23
Ma prime logement décent (MPLD)	Dégradation lourde	50	16
	Petite LHI	5	0
	Dégradation moyenne / RSD	30	0
Ma prime rénov'	Energie (Habiter Mieux)	20	7
Ma prime rénov' Parcours accompagné (MPR PA)	Energie (sans conventionnement)		

Les modalités d'intervention financière pour les propriétaires sont renforcées. L'Agglomération cofinancera à hauteur de 10 % les travaux des propriétaires occupants très modestes et de 8 % pour les modestes, contre respectivement 8 % et 6 % dans le cadre de la convention initiale. Elle renforce également les subventions aux propriétaires bailleurs de logements à caractère social et intermédiaire.

La réussite de la poursuite de l'OPAH-RU est conditionnée au maintien de l'engagement financier des partenaires (Commune de Cavaillon, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, Agence Nationale de l'Habitat, Région Provence Alpes Côte d'Azur et Département de Vaucluse).

Les enveloppes prévisionnelles des financeurs sont actualisées comme suit et sous réserve de validation par leurs assemblées délibératives respectives :

Part prévisionnelle de financement de l'OPAH-RU	Montant en euros Convention	Montant en euros Avenant n°1
Ville de Cavaillon	671 930 €	392 733 €
ANAH	2 482 100 €	1 027 694 €
Région PACA	252 292 €	252 292 €
Conseil Départemental de Vaucluse	191 450 €	49 773 €
LMV	371 865 €	112 301 €
TOTAL	3 969 637 €	1 834 793 €

Action Logement poursuit son accompagnement en mobilisant ses différents dispositifs au travers de l'OPAH-RU.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU du centre-ville de Cavaillon 2021-2026 ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,
Gérard DAUDET

